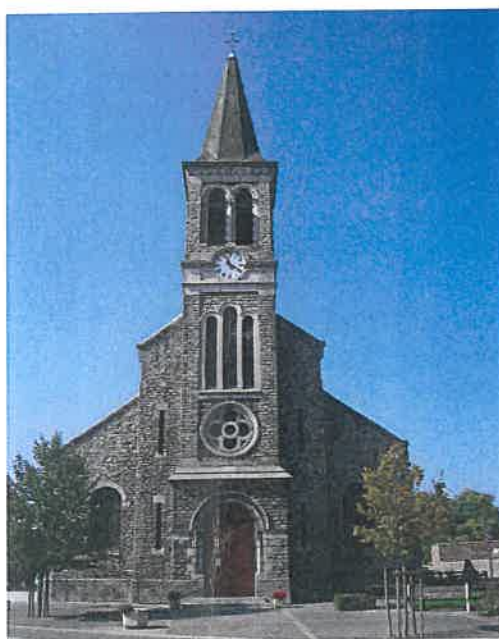


MAULD'INFO N° 57



SEPTEMBRE 2011

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Mauldoise, Mauldois, Chers amis,

La période estivale touche à sa fin et pour la plupart d'entre vous la rentrée est déjà un souvenir lointain.

Je pense à cette rentrée qui passe par le chemin de l'école, lieu d'apprentissage, de culture, l'école est aussi un lieu de vie dans lequel nos enfants doivent se sentir bien.

Aussi, nous faisons notre possible pour que tout soit au top. Marie la nouvelle animatrice remplace à la garderie scolaire, Marjorie qui est en congés parental.

L'étude « gratuite » pour les CM1 et CM2 sera assurée par Melle Monnier.

Maintenant notre cyber base fonctionne très bien avec 70 inscrits, pour les élèves du groupe scolaire et pour le public, hors temps scolaire. L'animatrice, Marie-Laure peut vous accueillir, si vous désirez vous y inscrire (débutants comme initiés).

La cantine scolaire qui est repartie avec un nouveau traiteur et un tarif revu à la baisse.

Des travaux dans l'ancienne caserne des pompiers devraient bientôt être mis en place pour y accueillir nos enfants qui mangent le midi ainsi que la garderie, le projet est à l'étude.

Tous les petits travaux habituels d'été ont été réalisés à l'école par notre équipe technique pour que nos enfants puissent travailler dans des conditions optimales.

Je vous souhaite à toutes et à tous mais surtout aux enfants une excellente rentrée et une bonne année scolaire.

Le Maire : Madame Evelyne GUISLAIN

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

BIBLIOTHEQUE :

La bibliothèque municipale est ouverte gratuitement à tous sauf le samedi et le dimanche.

Heures d'ouvertures :

Lundi de 16 h 30 à 18 h 30

Mardi de 17 h 30 à 19 h

Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30

Vendredi de 17 h 30 à 19 h

Les livres sont renouvelés régulièrement grâce au passage du bibliobus.

CHIENS ERRANTS :

La divagation des chiens est interdite, votre animal risque d'être emmené par la fourrière ou de créer un accident, votre responsabilité serait alors engagée.

Nous rappelons également que vous devez déclarer en Mairie, votre chien s'il est classé dangereux (ceux classés 1 et 2^{ème} catégorie). Vous devez également nous signaler tout changement (Ex : lors du décès de l'animal ou en cas de changement de propriétaire). Il est obligatoire de posséder une assurance.

PROPRETE ET BON VOISINAGE :

Pour la propreté de la route, nous vous invitons à nettoyer votre caniveau et les grilles, en cas de forte pluie l'eau s'écoulera avec plus de facilité, pour de bonnes relations avec votre voisinage pensez à élaguer vos arbres qui ne doivent pas dépasser 2 m, s'ils sont plantés à moins de 2m de la limite séparative. Vous avez également l'obligation de couper les mauvaises herbes (les chardons sont interdits).

STATIONNEMENT ET CIRCULATION :

Nous vous rappelons que le stationnement sur trottoir est toléré mais pas autorisé, là où il n'existe pas de place de parking. Toutefois, il est demandé aux riverains de laisser le passage pour une poussette d'enfant. Je vous remercie de votre bon sens et de votre compréhension.

En cas de non respect de cette tolérance nous nous verrions dans l'obligation de faire respecter l'arrêter dans toute la commune.

Dans chaque Mauld'Info nous nous efforçons de vous rappeler que la rue du Mortier est en sens interdit. Cela est valable aussi pour tous les cycles. La gendarmerie de Mortagne fera des contrôles.

GRAND FORT :

L'entrée au grand fort est interdite par arrêté municipal en date du 11 mai 2009, des panneaux ont été placés pour signaler l'interdiction.

DÉCHETERIE :

La déchèterie pour les déchets verts est fermée du 1^{er} novembre au 31 Mars

Un petit rappel des horaires d'ouverture

LUNDI	de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30
MARDI	FERME le matin 14 h à 17 h
MERCREDI	de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30
JEUDI	FERME
VENDREDI	de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30
SAMEDI	de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30
DIMANCHE	FERME

Point Info Déchets

La C.A.P.H. (Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut), nous demande de ne plus traiter directement les appels des riverains concernant les problèmes ou les demandes liés aux déchets ménagers (ramassage, demande de bacs, remplacement de la poubelle etc...) vous devez appeler le n° vert au **0800 775 537** pour leur permettre de traiter plus efficacement vos réclamations.

FEU DE VEGETATION :

Les feux de végétation sont tolérés dans la commune à condition de ne pas renouveler chaque jour cette opération, ce qui peut gêner vos voisins.

BANQUE ALIMENTAIRE

Le ramassage des denrées pour la banque alimentaire aura lieu le Samedi 26 novembre 2011, à l'avance nous vous remercions pour votre générosité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Plantations :

Nous demandons aux propriétaires d'élaguer leurs arbres plantés le long des carrières pour faciliter le passage des machines agricoles.

Carte d'identité et passeport :

N'oubliez pas de vérifier la date de votre carte d'identité et de votre passeport, pour les concours, les examens, les voyages ces documents doivent être en cours de validité. (Documents à fournir pour le renouvellement de la carte d'identité : 2 photos, un justificatif de domicile, la carte à remplacer pour photocopier), si vous ne pouvez fournir votre ancienne carte, (Perte), il vous vaudra alors acheter un timbre fiscal à 25 € et remplir une déclaration de perte à la Mairie.

IMPOTS : Vous êtes propriétaire d'un immeuble que vous louez, vos locataires vont déménager :

N'oubliez pas de communiquer leur nouvelle adresse et la date du déménagement au Centre des Finances Publiques compétent pour cet immeuble ; A défaut, vous pourriez vous voir poursuivi pour le paiement de la taxe d'habitation. Vous voudrez bien, en même temps, fournir les coordonnées de votre nouveau locataire et sa date d'installation.

AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE :

La Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut accorde une subvention à l'installation aux petites entreprises, la Sté Industries Packaging Services implantée à Maulde aux anciens Ets André et Michel LENNE Rue du Pont, a pu bénéficier de cette aide de 60000€.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

*Au service des plus de 55 ans
recherchant
la distraction et les loisirs*



**Amateur de belote – Manille – Tarot – Scrabble
mais aussi tout autres jeux de société**

**Le rendez-vous du mardi est ouvert à tous de 14 à 18 heures,
à la salle des fêtes**

*Vous pouvez aussi profiter des nombreuses sorties en bénéficiant
d'un prix de groupe et d'une participation financière de l'association*

Nous vous invitons à venir un mardi pour découvrir l'ambiance

*Nous avons actuellement 85 adhérents de
Flines – Mortagne – Nivelle – Saint Amand – Lecelles – Orchies
Saméon – Bachy ainsi que nos ami(e)s Belges de Brunehaut
... en plus des Mauldoises et Mauldois.*

*** La fréquentation moyenne se situe entre 50 et 60 personnes chaque mardi**

LE CLUB A R L MAULDOIS ORGANISE UN CONCOURS DE BELOTE

► Salle des fêtes de Maulde

Club A R L Mauldois

Club A.R.L. Mauldois

Salle des fêtes de Maulde

Lundi 24 octobre 2011

Venez passer une excellente journée
Opération "Démonstration – Vente"

(Ameublement – Jardinage – Produit d'entretien – Produit confort de la personne
Petit électro ménager – Parure et Drap - etc)

Ouvert à tous

dans la limite des places disponibles

60 places maximum

le prestataire : la société "SENIORS"

il faut être disponible de 9 heures à ... après le repas

il est obligatoire d'arriver avant 9 h 30

pour bénéficier du



repas gratuit

inscription et renseignements :

M et Mme Dellacherie
95, rue de la Basse Fosse

59158 MAULDE

tél, 03 27 26 84 44

par mail : guy,dellacherie@orange.fr

Samedi 26 novembre 2011

Concours de Belote

Ouvert à tous

Ouverture des portes à 14 Heures

La compétition commence à 14 h 30

- Le concours se jouera en 5 parties
(après chaque partie les points seront comptabilisés)

L'équipe qui atteint 1.001 points en premier remporte la partie.

- La mise est de: 5,00 € par participant

- Prendre connaissance du règlement s.v.p.

* boissons et petite restauration sur place

Renseignements et inscription ► **le jour du concours**
ou chez

M et Mme Dellacherie

95, rue de la Basse Fosse – 59158 Maulde

tél, 03 27 26 84 44

Amicale Laïque de Maulde

Michel DELCROIX

Président

386, grand rue

59158 Maulde

06 31 36 04 37



Amicale Laïque mixte
De MAULDE

Mesdames, Messieurs

A peine l'année scolaire 2010/2011 terminée, qu'on attaque déjà la suivante. Le 07 Août dernier, l'Amicale entrait dans sa trente cinquième année d'existence. Même si les mentalités ont changé et qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser les familles, des membres sont toujours présents pour accompagner les enseignants et les élèves durant l'année scolaire. Il faut savoir que si des manifestations sont organisées au cours de l'année, ce n'est pas pour le plaisir mais pour financer entièrement ou en partie les voyages scolaires, des séances de cinéma, les livres de la remise des prix ou encore les calculettes scientifiques aux CM2 (Les dictionnaires sont offerts par la mairie), l'organisation de la chasse à l'œuf, les friandises de Noël..... Il y aura même 1 nouveauté cette année : l'organisation d'un concours d'enfants costumés lors d'une soirée, en automne. Si vous avez un peu de temps libre, chers parents, vous pouvez rejoindre l'équipe d'animation de l'Amicale Laïque, vous serez les bienvenus ! Vous pouvez prendre contact avec moi-même directement ou par l'intermédiaire de la Directrice de l'école.

J'aimerais ici remercier toute l'équipe qui travaille sans compter son temps, les Présidents et les membres des autres associations qui nous soutiennent, la directrice de l'école « Marcel Dhot », les enseignantes et les personnel éducatif attaché à l'école, La municipalité, et l'équipe technique municipale sur qui on peut toujours compter. Un grand merci aussi au SIVOM de Mortagne du Nord et à la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut pour le prêt de matériel nécessaire aux manifestations. Enfin merci aussi à tous mes prédécesseurs qui ont fait que l'Amicale laïque existe encore aujourd'hui pour le plus grand profit des enfants.

Afin de financer le voyage scolaire de l'année 2011-2012, nous organisons un **loto**, le Dimanche 30 octobre 2011 à partir de 14 heures dans la salle des fêtes avec de très nombreux bons d'achat offerts par le magasin, Carrefour contact de Mortagne du Nord, et de nombreux autres commerçants locaux donateurs que je remercie chaleureusement. J'espère que vous serez nombreux à participer à la réussite de cette manifestation. Plus on vendra de cartons et plus il y aura d'argent pour le voyage. **MERCI D'AVANCE.**

Le Président, Michel DELCROIX

Les prochaines manifestations

Vendredi 28 octobre : Opération fleurs de la Toussaint

Vendredi 28 octobre : soirée jeunes, sans alcool

Samedi 29 octobre : concours d'enfants costumés.

Dimanche 30 octobre : Loto (au profit du voyage scolaire)

Vendredi 16 décembre : Visite du père Noël de l'Amicale

Février 2012 : souper charcuterie fromage (au profit de la distribution des prix)

Samedi de Pâques : Chasse à l'œuf (cour de l'école)

Samedi 2 Juin : Opération Pâtisserie de la Fête des mères

3 ième Week-end de Juin : fête des écoles et distribution des prix

L.A.R.S

Loisirs - Activités des Retraités Sportifs

agrément Jeunesse et Sports N°59S2266

Siège : 21, Rue des Viviers du clos

59230 ST AMAND LES EAUX

TEL 03.27.48.55.11

Affilié au Comité Départemental de la Retraite Sportive (Codors
59) agrément J & S 34S206

Secrétariat : 03.27.35.18.99



Les vacances sont terminées, il est temps pour les personnes de 50 ans de plus de venir nous rejoindre pour se bouger, randonner et se retrouver dans la convivialité et sans contraintes.

Notre Programme :

- **Marche** de 6 à 7 kms le LUNDI matin –R.D.V. 9H30 suivant planning établi

-**Tennis de Table** le MARDI après-midi – de 14H30 à 16H
Salle des Fêtes de Wandignies- Hamages

-**Gymnastique d'entretien** le JEUDI après-midi de 14H30 à 16 H
Salle des Fêtes de Maulde

-**Randonnée** de 8 à 10 Kms le VENDREDI après-midi – R.D.V. 14H30 suivant Planning

NOUVEAUTES 2011 – à partir du Mois d'OCTOBRE 2011

-**Marche Nordique** le Lundi matin R.D.V. 9H30 suivant planning
Mise en route le Lundi 17 Octobre 2011

- **Atelier Mémoire** le Jeudi Matin de 10H30 à 12 H
Salle Animation « MAISON DE RETRAITE BETHANIE »
677, Route de Roubaix – 59230 ST AMAND LES EAUX
Mise en route le jeudi 06 Octobre 2011

Tous les trimestres, nous organisons des journées à thèmes.

Contacts : Mme FACHE Bernadette – La Présidente – 03 27 48 55 11
Mme ROELENS Marie Thérèse – La Secrétaire – 03 27 35 18 99



INFORMATIONS CYBER-BASE

Veillez trouver ci-dessous les horaires d'ouverture de votre cyber-base pendant les vacances scolaires de Toussaint.

Du 24 Octobre 2011 au 5 Novembre 2011.

JOURS	MATIN	APRES MIDI	
LUNDI	Fermé au public	17h-18h (Accès libre)	18h-20h (Atelier débutant)
MARDI	Fermé au public		
MERCREDI	Fermé au public	13h30-16h (Accès libre)	16h-18h (Atelier débutant)
JEUDI	Fermé au public		
VENDREDI	Fermé au public	17h-20h (Accès libre)	
SAMEDI	8h30 – 13h (Accès libre)	Fermé au public	

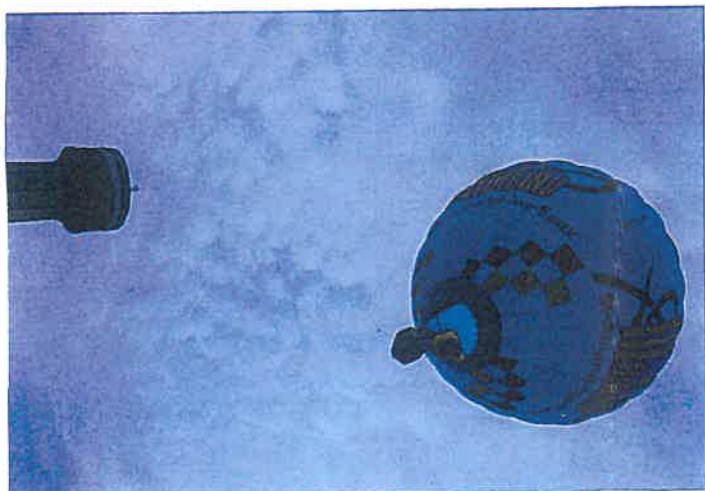
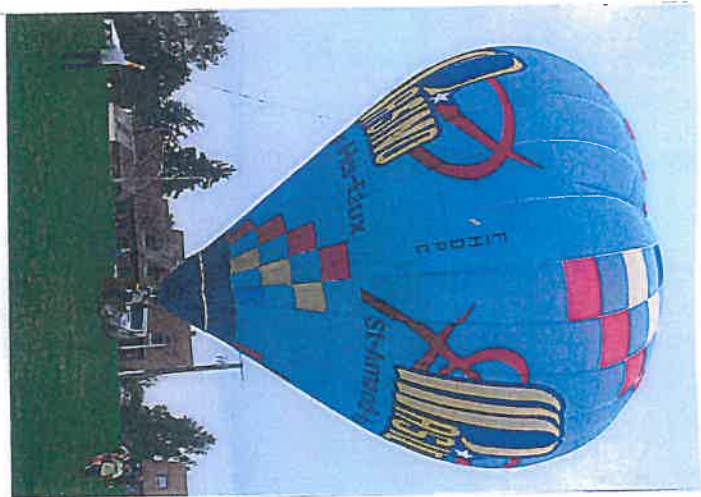
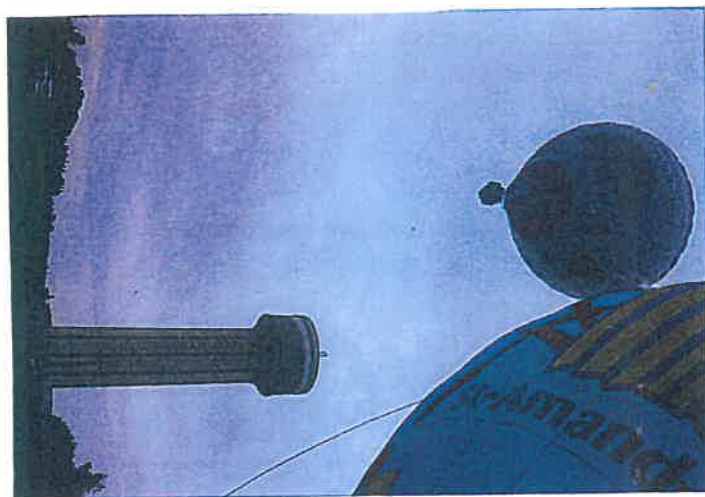
Ces horaires remplacent ceux de la dernière brochure intitulée

« Programmes des Ateliers et Horaires de Septembre à Novembre 2011 ».

A Noter :

- Votre cyber-base sera fermé du 7 au 14 Novembre 2011 inclus.
- Réouverture le Mercredi 16 Novembre 2011 selon les prochains horaires.
- Début des ateliers le Lundi 21 Novembre 2011 pour débutant et Vendredi 25 Novembre pour Initiés.

(Voir prochaine brochure Novembre-Décembre distribuée mi-octobre dans vos boîtes aux lettres.)



Départ de deux montgolfières cet été, rue de la Trinquette (Photo M. Macrez Denis)

INFORMATIONS

DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

septembre 2011

mon parcours d'assuré

Depuis le 5 septembre, l'Assurance Maladie a mis en place de nouveaux horaires et jours d'ouverture pour répondre au mieux à vos attentes. Elle vous réserve même, une matinée par semaine, un accueil attentionné sous forme de **rendez-vous**.

Désormais vous serez accueillis :

A Cambrai, Maubeuge, Valenciennes et Denain :

lundi		13h à 17h
mardi	8h à 17h	
mercredi	8h à 17h	
jeudi	uniquement sur rendez-vous	13h à 17h
vendredi	8h à 17h	

A Aulnoye-Aymeries, Avesnes-sur-Helpe, Bavay, Caudry*, Condé, Feignies, Fourmies, Hautmont, Jeumont, Le Cateau, Le Quesnoy et Saint-Amand :

lundi		13h à 17h
mardi	8h30 à 12h30	13h30 à 17h
mercredi	8h30 à 12h30	13h30 à 17h
jeudi	uniquement sur rendez-vous	13h30 à 17h
vendredi	8h30 à 12h30	13h30 à 17h

*Caudry : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00, le lundi de 13h30 à 17h00

Le jeudi matin, un accueil uniquement sur rendez-vous

Sans attente puisque l'horaire est convenu à l'avance, le rendez-vous offre une prise en charge spécifique de votre dossier car le Conseiller en Assurance Maladie passe en revue l'ensemble de votre situation.

Vous pouvez demander un rendez-vous :

- sur place à l'aide d'un coupon à remettre au conseiller,
- par téléphone au 36 46,
- par mail grâce à votre compte Ameli.

Votre conseiller en Assurance Maladie peut également vous proposer un entretien si votre situation nécessite un service attentionné à l'occasion d'une grossesse par exemple, de la perte d'un proche, d'un passage en invalidité, d'un déménagement, de la couverture maladie universelle (CMU) ou en cas d'impossibilité de reprendre son poste après un accident de travail.

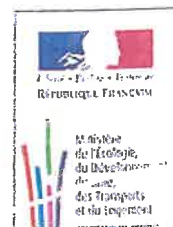
Alors ayez le réflexe rendez-vous !



2011
ANS



Communiqué de Presse



Direction territoriale Nord - Pas de Calais
Lille, le 2 août 2011

Le long des berges, soyez prudents pour éviter des accidents...

Avec le beau temps, l'envie de se promener sur les rives des canaux se fait sentir. Pour que ce moment soit synonyme de détente et de tranquillité mais surtout de sécurité, des règles élémentaires de prudence sont à respecter.

Attention, baignade interdite dans tous les canaux !



Dès que le mercure monte, la tentation peut être grande de se baigner dans les canaux. **Mais attention le risque d'accident est présent.**

Le baigneur peut être confronté à plusieurs dangers :

- être emporté par le courant lors de l'ouverture des portes des écluses ou des barrages
- rencontrer des difficultés pour remonter sur la berge
- être heurté par un bateau
- encourir de graves ennuis de santé dus à la présence de bactéries dans l'eau.
- être victime d'hydrocution

De plus, sauter des ponts ou des passerelles est très dangereux. Tous les ans Voies Navigables de France constate ce genre d'action. Des jeunes, par défi ou par jeu, mais surtout par inconscience, se jettent du haut des ponts dans le canal, ils ignorent ce qui se cache au fond du canal et risquent des blessures sur des objets coupants ou semi-immergés.

A savoir

Tout baigneur interpellé est passible d'un procès verbal et d'une amende fixée par le juge administratif.

CONTACT PRESSE

VNF Direction Territoriale Nord - Pas de Calais
Brigitte Jacquemont – 03 20 15 49 95
Yveline Bossut 03 20 15 49 70

201
ANS



Communiqué de Presse



Priorité aux piétons sur les chemins de halage

Les chemins bordant les canaux sont ouverts à tous. Pour la sécurité et la tranquillité des promeneurs, la circulation sur les chemins de halage, dans la majorité des sites, est interdite à tout véhicule : auto, vélo, moto, scooter, quad... Seuls les navigants et véhicules de service peuvent être autorisés.

Toute infraction à cette règle est soumise à une contravention de grande voirie pouvant atteindre 12 000 euros.

Il existe certains secteurs, aménagés en partenariat avec les collectivités, où la circulation cycliste ou équestre voire automobile est autorisée. Des panneaux ont été installés pour signaler cette possibilité.

Dans tous les cas, restez prudents !

CONTACT PRESSE

VNF Direction Territoriale Nord - Pas de Calais
Brigitte Jacquemont – 03 20 15 49 95
Yveline Bossut 03 20 15 49 70

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Aérez, évacuez et appelez les secours



Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements... pensez au monoxyde de carbone...

En cas de suspicion :

- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez vos appareils à combustion si possible.
- 3 Évacuez les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :
 - Numéro unique d'urgence européenne (112)
 - Les Sapeurs Pompiers (18)
 - ou le SAMU (15).

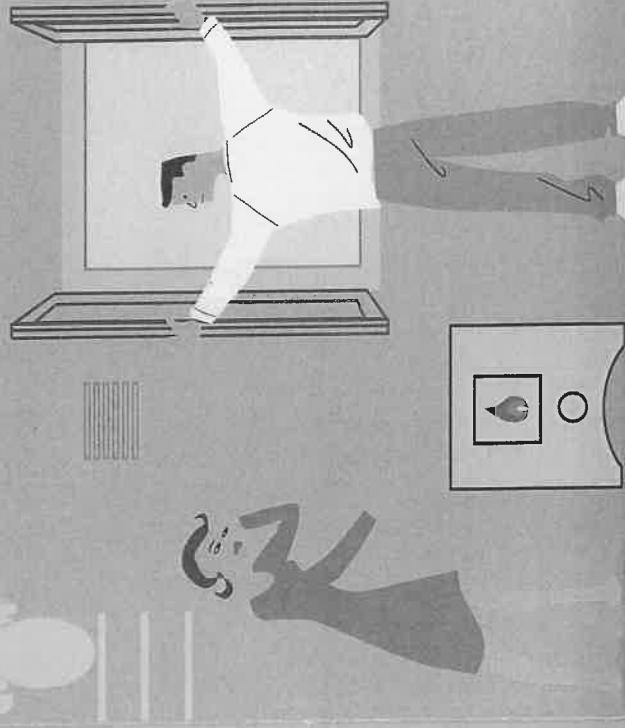
- 5 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.



Il faut être encore plus vigilant lors d'intempéries exceptionnelles, de grands froids ou de périodes de redoux, car les appareils sont davantage sollicités et leur fonctionnement peut être perturbé.

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

À la maison, un réflexe en plus, c'est un risque en moins !



Un réflexe en plus, un risque en moins.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

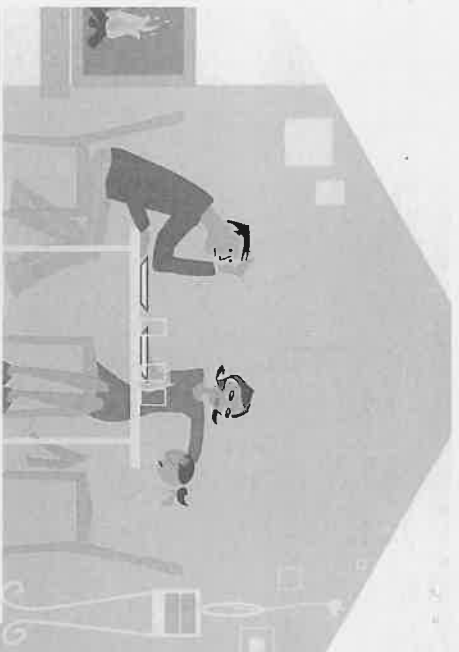
- Le centre anti-poison relevant de votre région.
- Un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...).
- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de votre département.
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé de votre mairie.

Consultez les sites www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr
www.logement.gouv.fr*

*Dossier : "Prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone"

En partenariat avec :





Pourquoi est-ce dangereux ?

C'est un gaz invisible, inodore, toxique et mortel

- Le Monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz (naturel, butane, propane ou pétrole liquéfié), charbon, essence...

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique, prenant la place de l'oxygène dans le sang. Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.

Il provoque 2 types d'intoxication :

- L'intoxication faible ou chronique : elle se manifeste par des maux de tête, des nausées et de la fatigue. Elle est lente.
- L'intoxication grave : plus rapide, elle entraîne des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance, le coma ou le décès.

Ces intoxications peuvent laisser des séquelles à vie.



Le monoxyde de carbone est responsable de 6 000 intoxications par an en France et de près de 300 décès.

Quelles sont les causes du danger ?

Une mauvaise combustion et une mauvaise aération



1 Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus

Si vos appareils ne sont pas correctement entretenus, les combustibles y brûleront mal, ce qui risque de provoquer une émission de monoxyde de carbone.

2 Une mauvaise aération du logement

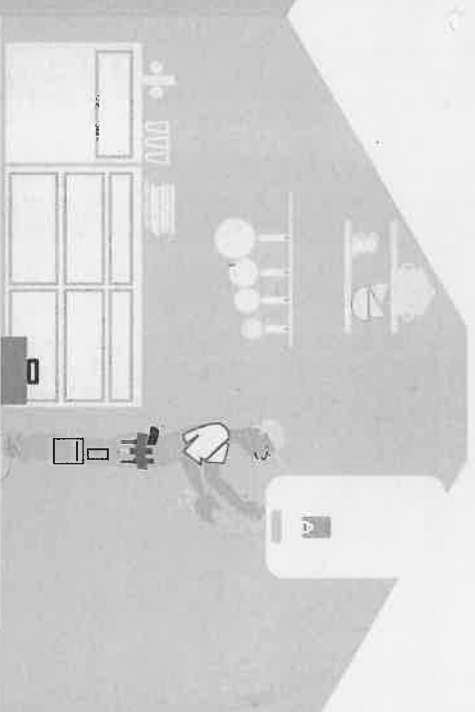
Une flamme a besoin d'air pour brûler. Si l'air de votre logement n'est pas suffisamment renouvelé, la combustion au sein de vos appareils sera incomplète et émettra du monoxyde de carbone.

3 Les fumées mal évacuées

Un conduit d'évacuation bouché ou obstrué ne permet pas aux gaz issus de la combustion de s'évacuer.



Le non respect des consignes d'utilisation des appareils à combustion peut conduire à des risques d'intoxication au monoxyde de carbone.



Comment éviter les intoxications ?

Avec de la vigilance et des gestes simples

1 Faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel :

- chaudières,
- chauffe-eau et chauffe-bains,
- cheminées, inserts et poêles,
- conduits d'aération.

2 Aérez votre logement même en hiver et ne bouchiez jamais les entrées d'air.

3 Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

N'utilisez pas pour vous chauffer :

- des chauffages d'appoint en continu : ils ne sont pas raccordés à l'extérieur et doivent être utilisés dans des pièces ventilées.
- des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braséros...)

N'utilisez pas en intérieur un groupe électrogène.

